

6. M. Réal Brassard, St-Félicien, Québec, en date du 28 mars 1979.
7. Campbellford Memorial Hospital, Campbellford, Ontario, en date du 12 juillet 1979.
8. Canada Steamship Lines (1975) Ltd., Montréal, Québec, en date du 7 juin 1979.
9. Institut national canadien pour les aveugles, Regina, Saskatchewan, en date du 15 juin 1979.
10. Société canadienne de la Croix-Rouge, Toronto, Ontario, en date du 5 juillet 1979.
11. Construction Labour Relations Association of British Columbia, Vancouver, Colombie-Britannique, en date du 18 mai 1979.
12. Corporation municipale de la ville de Chatham, Ontario, en date du 19 juillet 1979.
13. Couturier Construction Ltée, Edmundston, Nouveau-Brunswick, en date du 24 juillet 1979.
14. R. L. Crain Limited, Ottawa, Ontario, en date du 11 avril 1979.
15. Industries Domco Limitée, Farnham, Québec, en date du 13 juillet 1979.
16. Flanders Installations Limited, Vancouver, Colombie-Britannique, en date du 17 août 1979.
17. M. Edward A. Jupp, Toronto, Ontario, en date du 12 juin 1979.
18. M. Jules Lesage, Montréal, Québec, en date du 22 juin 1979.
19. Corporation de gestion La Vérendrye, La Sarre, Québec, en date du 18 mai 1979.
20. Corporation municipale de la ville de London, London, Ontario, en date du 20 avril 1979.
21. M. Pierre Nadeau, Québec, Québec, en date du 12 juin 1979.
22. North Shore Private Hospital (1969) Limited, Vancouver-Nord, Colombie-Britannique, en date du 17 août, 1979.
23. M. David Oberman, Montréal, Québec, en date du 27 juillet 1979.
24. M. Paul O'Neill, Toronto, Ontario, en date du 28 mars 1979.
25. Parry Sound and District General Hospital, Parry Sound, Ontario, en date du 16 juillet 1979.
26. M. Pierre Pion, Chomedey, Québec, en date du 12 juin 1979.
27. Pope and Talbot Inc., Portland, Oregon, É.-U.-A. en date du 7 juin 1979.
28. Queen Victoria Hospital, Revelstoke, Colombie-Britannique, en date du 27 juillet 1979.
29. Municipalité du comté de Queens, Liverpool, Nouvelle-Écosse, en date du 6 avril 1979.
30. Rainycrest Home for the Aged, Fort Frances, Ontario, en date du 6 avril 1979.
31. Rico Equipment Ltd., Vancouver, Colombie-Britannique, en date du 27 juillet 1979.
32. Rideau Investments Ltd., Vancouver, Colombie-Britannique, en date du 27 juillet 1979.
33. Docteur H. W. Roenisch, Black Diamond, Alberta, en date du 22 juin 1979.
34. M. Jean-Guy Roussy, Québec, Québec, en date du 12 juin 1979.
35. Docteur P. Simard, St-André-Avellin, Québec, en date du 22 juin 1979 et du 19 juillet 1979.
36. M. Donald N. Shaw, Mississauga, Ontario, en date du 27 juillet 1979.
37. M. Hugh M. Slimon, Cayuga, Ontario, en date du 27 juillet 1979.
38. M. Pierre Thomas, Montréal, Québec, en date du 28 mars 1979.
39. Thompson General Hospital, Thompson, Manitoba, en date du 7 mai 1979.
40. Transport d'Anjou, Inc., Grondines, Québec, en date du 10 juillet 1979.
41. M. Michel Tremblay, Alma, Québec, en date du 12 juin 1979.
42. Trizec Equities Ltd., Calgary, Alberta, en date du 21 juin 1979.
43. Truroc Gypsum Products Ltd., Edmonton, Alberta, en date du 31 juillet 1979.
44. M. G. M. Watson, Toronto, Ontario, en date du 27 juillet 1979.
45. N. B. Cook Corporation Ltd., Vancouver, Colombie-Britannique, en date du 27 juillet 1979.
46. Commission scolaire de la municipalité du comté d'Halifax, Halifax, Nouvelle-Écosse, en date du 18 septembre 1979.
47. Circonscription électorale de Campbell River, Colombie-Britannique, en date du 28 septembre 1979.
48. Thompson General Hospital, Thompson, Manitoba, en date du 11 septembre 1979.
49. M. David Oberman, Montréal, Québec, en date du 2 octobre 1979.
50. M. Donald Shaw, Mississauga, Ontario, en date du 2 octobre 1979.
51. M. Hugh M. Slimon, Cayuga, Ontario, en date du 2 octobre 1979.

LE PIPE-LINE DU NORD

CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT—AVIS DE MOTION

Le sénateur Olson donne avis que mardi prochain, le 16 octobre, il proposera:

Qu'un comité spécial du Sénat soit constitué

(1) pour enquêter sur toute question relative à la planification et à la construction d'un pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, décrit dans la loi créant l'Administration du pipe-line du Nord, visant à faciliter la planification et la construction d'un pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, donnant effet à l'Accord